

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 Juin 2021

**CO 269 DE**

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BARBE Daniel, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .68

Votants : ..80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André à TRONCHET Guy, LECOQ Yves à POULET Gilles, PETIGNY Loïc à BRIOT GAIDIOZ Cécile, DECOTE Yves à LETONDOR Jean Luc, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à LAUBIER Bernard, ROBERT Bruno à SUSSOT Florence, GAVAT Alain pourvoir à ROMANET Claude, CATHENOZ Catherine à BERTHOD BLANC Aurélien, BAH L Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à ROMANET Claude, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile, LANIESSE Michel à GRINI Guillaume, CARDOT Audrey à CHAUVIN Roger, BUYS Nelly à BARBE Daniel,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, GROS Roger, MONTEVECCHIO Patrick,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, RIGAUD Hervé, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Claude ROMANET

Convocation faite le : 28 Mai 2021

**Objet : Marchés habitat : modification du budget Etudes « habitat », volet urbain /  
requalification urbaine**

Vu la délibération CO 135 DE du 20 novembre 2020 relative aux études pré-opérationnelles avant la mise en œuvre de programmes habitat.

Vu la délibération CO 172 DE du 22 décembre 2020 concernant le financement des études habitats préalables à des dispositifs habitat dont le volet urbain

Vu la délibération CO 175 DE du 22 décembre 2020 concernant le groupement de commande pour le plan guide du volet urbain des études habitat

Vu la délibération CO 207 DE du 6 avril 2021 relative à la modification du budget relatif au marché prévisionnel du lot relatif au volet urbain

Suite à l'appel d'offre sur le lot 2 relatif au marché sur le volet urbain, 2 offres ont été reçues.

Conformément à la délibération CO 207 du 6 avril 2021, l'exécutif, après avis de membres de la CAO et d'élus des bourgs centres, a retenu LUP comme prestataire.

Lors de la délibération du 6 avril, le budget estimatif prévisionnel voté avait été revu à la hausse pour un montant total de 120 000 € TTC.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 Juin 2021  
CO 269 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Marchés habitat : modification du budget Etudes « habitat », volet urbain /  
requalification urbaine**

Dans ce budget estimé, le reste à charge prévisionnel pour la Communauté de Communes était de 52 000 € avant subvention.

Avec le résultat de l'appel d'offre, et après indication des bourgs centres concernés par la prise en charge d'une partie de la dépense, et sur le choix des options à bon de commande que chacun souhaite retenir le concernant, il s'avère que le marché total s'élève à 163 020 € TTC, mais le reste à charge de la communauté de communes s'élève à 27 600 € avant subvention donc moindre que l'hypothèse présentée en avril.

Les demandes de subventions ont été déposées à hauteur de 80 % mais sur l'ancien budget. Les financeurs n'ayant pas encore instruits les demandes, et avec leur accord, un nouveau plan de financement est présenté.

Coût total : 163 020 € TTC.

Financement :

- ANAH 47,42 % du HT soit 64 416 €
- Banque des territoires ou Région 40,49 % du TTC soit 66 000 €
- Autofinancement : 32 604 € à répartir entre la CCAPS et les 3 bourgs-centres (dans le cadre de la convention de groupement de commande).

Pour information, répartition du reste à charge par collectivité selon le taux de subvention obtenu.

Collectivité	Si 0 % de subvention (sur TTC)	Si 50 % de subvention (sur HT)
CCAPS	27 600 €	16 100 €
Arbois	54 660 €	31 885 €
Poligny	47 460 €	27 685 €
Salins-les-Bains	33 300 €	19 425 €

Le budget total dépassant le budget voté en avril,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ VALIDE l'augmentation du coût total du marché et son engagement

2/ AUTORISE le président à modifier les budgets déposés auprès des financeurs

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

